

Affichage du / / au / /

PROCES-VERBAL N°2025-05 DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA ROCHETTE (HAUTES-ALPES)
(Ce procès-verbal tient aussi lieu de compte-rendu car il contient les éléments lui autorisant cette dénomination)

L'an deux mille vingt-cinq, le neuf octobre à 19 heures 30, le Conseil Municipal de La Rochette, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans **la salle du Puy de Manse (4 Place de la mairie)**, sous la présidence de **Madame La Maire, DURIF Marlène**. **Date de convocation** : le premier octobre deux mille vingt-cinq. **Présent(s)** : madame DURIF Marlène, monsieur PONS Julien, monsieur CHAIX Christian, monsieur GAUTHIER Michel, madame ODDOU Paule, madame HERMITTE Célia, monsieur ARNAUD David, monsieur COGORDAN André. **Absent(s) ayant donné pouvoir** : monsieur CARRET Bruno ayant donné pouvoir à madame DURIF Marlène. Monsieur ARNAUD Christophe ayant donné pouvoir à monsieur ARNAUD David. **Absent(s) excusé(s)** : monsieur MAÏSSA Pierre.

Nombre de conseillers : en exercice 11 ; Présents 8 ; Procuration(s) 2. **Quorum** : 6

Secrétaire de séance : madame ODDOU Paule.

Ordre du jour de la séance

Choix du secrétaire de séance N°5-2025-37B

Approbation du compte-rendu de la réunion précédente N°5-2025-38

Mission de maîtrise d'œuvre pour le renouvellement du réseau AEP secteur des Reynards N°5-2025-39

Décision modificative n°1 du budget eau 2025 N°5-2025-40

Contrat d'adhésion assurances des risques statutaires N°5-2025-41

Subventions municipales 2025 N°5-2025-42

Subvention du budget général vers le budget de l'eau (prévue au budget) N°5-2025-43

Questions diverses N°5-2025-ANX

(Si, de manière exceptionnelle, des annexes aux délibérations votées ne sont pas intégrées à un procès-verbal, c'est à cause de leur taille. Cela peut rendre techniquement l'affichage impossible. Dans ce cas, ces pièces annexes sont consultables en mairie aux heures d'ouverture du secrétariat, et sont également communicables par mail ou par voie postale sur simple demande).

Délibérations adoptées

Mode de vote : à main levée. **Sens du vote** : 10 pour.

DELIBERATION N° 2025-37

Objet : désignation du ou de la secrétaire de séance.

Madame Marlène DURIF, Maire, expose aux conseillers que l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose qu'au début de chacune de ses séances, le Conseil Municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.

Il est proposé de nommer madame ODDOU Paule, qui est candidate à cette fonction.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité des membres présents et représentés (soit 10 voix pour), de nommer madame ODDOU Paule secrétaire de séance de la présente réunion du Conseil Municipal.

Acte rendu exécutoire le jour de réception en Préfecture.

Publicité conforme aux articles L. 2131-1 et [L. 2131-3](#) du CGCT.

La Maire, Marlène DURIF

La secrétaire de séance, Paule ODDOU

□—————□

Mode de vote : à main levée. **Sens du vote :** 10 pour.

DELIBERATION N° 2025-38

Objet : approbation du procès-verbal de la réunion précédente.

Madame La Maire, DURIF Marlène, expose aux conseillers que les séances du Conseil Municipal donnent lieu à l'établissement d'un procès-verbal.

Chaque procès-verbal de séance est mis aux voix pour adoption à la séance qui suit son établissement. Les membres du Conseil Municipal peuvent intervenir à cette occasion pour effectuer des rectifications (le cas échéant).

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-23 et R.2121-9, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité des membres présents et représentés **(soit 10 voix pour)**, **d'approuver le procès-verbal de la séance du 15/07/2025 ci-après annexé.**

Chaque Conseiller municipal présent lors de ladite séance devra apposer sa signature à la fin du procès-verbal (ou alors mention devra être faite de la cause qui l'aura empêché de signer).

Acte rendu exécutoire le jour de réception en Préfecture.

Publicité conforme aux articles L. 2131-1 et [L. 2131-3](#) du CGCT.

La Maire, Marlène DURIF

La secrétaire de séance, Paule ODDOU

□—————□

Mode de vote : à main levée. **Sens du vote :** 10 pour.

DELIBERATION N° 2025-39

Objet : Choix du maître d'œuvre pour le renouvellement du réseau AEP secteur des Reynards.

Madame la Maire rappelle qu'une consultation a été lancée pour procéder à la sélection d'un maître d'œuvre pour le renouvellement du réseau AEP secteur des Reynards afin de procéder à la coordination des travaux de renouvellement du réseau AEP sur le secteur des Reynards estimés à ce stade à hauteur de 470 000 € HT en coût d'opération.

Cette consultation a été lancée dans le respect des dispositions des articles L.2123-1, R.2123-1 et R.2123-5 du Code de la commande publique.

La procédure est arrivée au terme de la dernière phase de sélection.

Madame la maire propose de retenir la candidature de « Cereg Alpes » pour un montant de 28 000 € HT.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés, soit 10 voix pour :

- approuve le choix proposé en désignant l'entreprise « Cereg Alpes » ;
- autorise la Maire à signer le marché de maîtrise d'œuvre pour un montant provisoire de rémunération de 28 000 € HT soit 33 600 € TTC

Acte rendu exécutoire le jour de réception en Préfecture.

Publicité conforme aux articles L. 2131-1 et [L. 2131-3](#) du CGCT.

La Maire, Marlène DURIF

La secrétaire de séance, Paule ODDOU

□—————□

Mode de vote : à main levée. **Sens du vote :** 10 pour.

DELIBERATION N° 2025-40

Objet : décision modificative n°1 du budget eau 2025 :

Afin de prendre en compte :

- 1- La dépense associée aux frais de dossier d'un emprunt contracté sur ce budget de l'eau ;
- 2- L'optimisation des recettes associées à la facturation de l'eau potable ;

Madame La Maire propose au Conseil Municipal de voter la modification budgétaire suivante :

1 - BUDGET EAU (12402)

Imputation	OUVERT	REDUIT	Commentaires
D F 66 6688	225,00		
R F 70 7011		3 000,00	
R F 70 701241		9 250,00	
R F 70 701261	12 025,00		

(D = dépenses ; I = investissement ; R = recettes ; F = fonctionnement)

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité des membres présents et représentés, soit 10 voix pour, la modification budgétaire détaillée ci-dessus.

Acte rendu exécutoire le jour de réception en Préfecture.

Publicité conforme aux articles L. 2131-1 et [L. 2131-3](#) du CGCT.

La Maire, Marlène DURIF

La secrétaire de séance, Paule ODDOU

□—————□

Mode de vote : à main levée. **Sens du vote :** 10 pour

DELIBERATION N° 2025-41

Objet : contrat d'adhésion assurances des risques statutaires

Madame La Maire, Marlène DURIF, rappelle à l'assemblée que, par délibération n° 2025-07 datée du 05/03/2025, la commune a mandaté le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Hautes-Alpes pour négocier un contrat d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents, en application de l'article 26 de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et du Décret n° 86-552 du 14 mars 1986;

Suite à ce travail, le *CDG FPT 05* nous a transmis les différentes options suivant le niveau de protection susceptible de nous convenir.

- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant statut général de la Fonction Publique Territoriale et plus particulièrement les articles 25 et 26,
- Vu le décret n° 85-643 du 26 Juin 1985, relatif aux centres de gestion de la fonction publique territoriale,
- Vu le décret n°86-552 du 14 mars 1986 pris en application du deuxième alinéa de l'article 26 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux
- Vu la convention d'adhésion annexée à la présente délibération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité des membres présents et représentés (soit 10 voix pour) :

Article 1^{er} : d'accepter la proposition suivante :

Durée du contrat : du jour de la date d'adhésion de La Rochette aux contrats groupes / jusqu'à la date normale du terme du contrat (durée des contrats souscrits par le CDG 05 : du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2029 inclus).

Conditions :

Pour les Agents affiliés à la CNRACL

Risques garantis : Décès / Accident de travail / Longue maladie / Longue durée / Maternité-Paternité-Adoption / Maladie ordinaire.

Formule choisie : franchise de 15 jours par arrêt MO

Taux de l'assureur prestataire (CNP – Relyens), à appliquer sur l'assiette de cotisation : **6,76 %**.
Des frais de gestion de **0.5%** seront facturés en plus des taux proposés par l'assureur.

Pour les Agents Titulaires ou Stagiaires non-affiliés à la CNRACL et les Agents Non-Titulaires

Risques garantis : Accident de service / Maladie professionnelle / Maladie grave / Maladie ordinaire / Maternité.

Formule choisie : franchise de 15 jours par arrêt

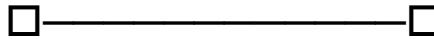
Taux de l'assureur prestataire (CNP – Relyens), à appliquer sur l'assiette de cotisation : **1,05 %**.
Des frais de gestion de **0.1%** seront facturés en plus des taux proposés par l'assureur.

Article 2 : le Conseil Municipal autorise Madame La Maire à signer les conventions, ainsi que, le cas échéant, les avenants en résultant.

Acte rendu exécutoire le jour de réception en Préfecture.
Publicité conforme aux articles L. 2131-1 et [L. 2131-3](#) du CGCT.

La Maire, Marlène DURIF

La secrétaire de séance, Paule ODDOU



Mode de vote : à main levée. **Sens du vote** : 10 pour.

DELIBERATION N° 2025-42

Objet : subventions municipales 2025

Sur proposition de Madame La Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de voter une subvention de :

800 € à l'ACCA de La Rochette, à l'unanimité des membres présents et représentés, soit 10 voix pour.

500 € à l'AMF (pour le Téléthon), à l'unanimité des membres présents et représentés, soit 10 voix pour.

1000 € à la Ligue Contre Le Cancer, à l'unanimité des membres présents et représentés, soit 10 voix pour.

100 € à l'Office National des Anciens Combattants, à l'unanimité des membres présents et représentés, soit 10 voix pour.

200 € à l'association de Prévention Routière, par 7 voix pour, 2 abstentions et 1 contre.

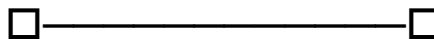
500 € aux Restos du Cœur (05), à l'unanimité des membres présents et représentés, soit 10 voix pour.

Acte rendu exécutoire le jour de réception en Préfecture.

Publicité conforme aux articles L. 2131-1 et [L. 2131-3](#) du CGCT.

La Maire, Marlène DURIF

La secrétaire de séance, Paule ODDOU



(Si, de manière exceptionnelle, des annexes aux délibérations votées ne sont pas intégrées à un procès-verbal, c'est à cause de leur taille. Cela peut rendre techniquement l'affichage impossible. Dans ce cas, ces pièces annexes sont consultables en mairie aux heures d'ouverture du secrétariat, et sont également communicables par mail ou par voie postale sur simple demande).

Rapports des délibérés

Choix du secrétaire de séance N°4-2025-28

Approbation du compte-rendu de la réunion précédente N°4-2025-29

Recomposition organe délibérant de la CCSPVA N°4-2025-30

Présentation du Rapport Social Unique N°4-2025-31

Projet d'emprunt de 225 000 € pour des travaux sur le réseau d'eau potable N°4-2025-32

Tarification de l'eau potable N°4-2025-33

Subvention du budget général vers le budget de l'eau (prévue au budget) N°4-2025-34

Choix du secrétaire de séance N°5-2025-37B

Rapporteur(e) : Mme DURIF Marlène

Discussions, interventions : la candidature de Mme ODDOU Paule est enregistrée puis votée par le Conseil Municipal à main levée et à la majorité absolue (votants pour : madame DURIF Marlène, monsieur PONS Julien, monsieur CHAIX Christian, monsieur GAUTHIER Michel, madame ODDOU Paule, madame HERMITTE Célia, monsieur ARNAUD David, monsieur COGORDAN André, monsieur CARRET Bruno ayant donné pouvoir et monsieur ARNAUD Christophe ayant donné pouvoir).

Approbation du compte-rendu de la réunion précédente N°5-2025-38

Rapporteur(e) : Mme DURIF Marlène

Discussions, interventions : aucune modification dans le projet de PV n'est demandée ce soir (il est à noter que les conseillers ont eu accès en amont au projet initial pour émettre leurs observations). La délibération est votée par le Conseil Municipal, à main levée et à la majorité absolue (votants pour : madame DURIF Marlène, monsieur PONS Julien, monsieur CHAIX Christian, monsieur GAUTHIER Michel, madame ODDOU Paule, madame HERMITTE Célia, monsieur ARNAUD David, monsieur COGORDAN André, monsieur CARRET Bruno ayant donné pouvoir et monsieur ARNAUD Christophe ayant donné pouvoir).

Mission de maîtrise d'œuvre pour le renouvellement du réseau AEP des Reynards N°5-2025-39

Rapporteur(e) : Mme DURIF Marlène

Discussions, interventions : madame La Maire indique aux conseillers que les tarifs pour ce type de marché s'envolent ces derniers temps, et donne pour exemple un récent appel d'offres de la CCSPVA qui a vu le marché signé 100 000 € de plus que la prévision. La délibération est votée par le Conseil Municipal, à main levée et à la majorité absolue (votants pour : madame DURIF Marlène, monsieur PONS Julien, monsieur CHAIX Christian, monsieur GAUTHIER Michel, madame ODDOU Paule, madame HERMITTE Célia, monsieur ARNAUD David, monsieur COGORDAN André, monsieur CARRET Bruno ayant donné pouvoir et monsieur ARNAUD Christophe ayant donné pouvoir).

Décision modificative n°1 du budget eau 2025 N°5-2025-40

Rapporteur(e) : M. BOUVRET Guy, secrétaire de mairie, à la demande de Mme DURIF Marlène

Discussions, interventions : l'objectif de la décision modificative est d'ouvrir 225 € de crédits sur un chapitre non pourvu lors du vote du budget. pour La délibération est votée par le Conseil Municipal à main levée et à la majorité absolue (votants pour : madame DURIF Marlène, monsieur PONS Julien, monsieur CHAIX Christian, monsieur GAUTHIER Michel, madame ODDOU Paule, madame HERMITTE Célia, monsieur ARNAUD David, monsieur COGORDAN André, monsieur CARRET Bruno ayant donné pouvoir et monsieur ARNAUD Christophe ayant donné pouvoir).

Contrat d'adhésion assurances des risques statutaires N°5-2025-4

Rapporteur(e) : M. BOUVRET Guy, secrétaire de mairie, à la demande de Mme DURIF Marlène

Discussions, interventions : le contrat permet à la commune d'assurer le salaire des agents en cas de décès / accident de travail / longue maladie / longue durée / maternité-paternité-adoption / maladie ordinaire. L'intérêt est de pouvoir remplacer un agent en arrêt grâce à une indemnisation correspondant au salaire de l'agent absent. Le contrat existant arrive à son terme fin 2025. L'appel d'offres a été géré par le centre de gestion de la fonction publique territoriale des Hautes-Alpes. Comme il s'agit d'un appel d'offres groupé, les tarifs sont un peu plus intéressants. La délibération est votée par le Conseil Municipal à main levée et à la majorité absolue.

Subventions municipales 2025 N°5-2025-42

Rapporteur(e) : Mme DURIF Marlène

Discussions, interventions : La délibération est votée par le Conseil Municipal à main levée et à la majorité absolue (Pour toutes les délibérations présentées, **sauf celle pour la Prévention Routière**, votants pour : madame DURIF Marlène, monsieur PONS Julien, monsieur CHAIX Christian, monsieur GAUTHIER Michel, madame ODDOU Paule, madame HERMITTE Célia, monsieur ARNAUD David, monsieur COGORDAN André, monsieur CARRET Bruno ayant donné pouvoir et monsieur ARNAUD Christophe ayant donné pouvoir). **(Pour la subvention de la Prévention Routière**, votants pour : madame DURIF Marlène, monsieur PONS Julien, monsieur

CHAIX Christian, monsieur GAUTHIER Michel, madame ODDOU Paule, monsieur CARRET Bruno ayant donné pouvoir et monsieur ARNAUD Christophe ayant donné pouvoir. Votant contre : monsieur ARNAUD David. Abstention : madame HERMITTE Célia, monsieur GAUTHIER Michel).

Subvention du budget général vers le budget de l'eau (prévue au budget) N°5-2025-43

Rapporteur(e) : M. BOUVRET Guy, secrétaire de mairie, à la demande de Mme DURIF Marlène
Discussions, interventions : aucune observation n'est formulée. La délibération est votée par le Conseil Municipal à main levée et à la majorité absolue (votants pour : madame DURIF Marlène, monsieur PONS Julien, monsieur CHAIX Christian, monsieur GAUTHIER Michel, madame ODDOU Paule, madame HERMITTE Célia, monsieur ARNAUD David, monsieur COGORDAN André, monsieur CARRET Bruno ayant donné pouvoir et monsieur ARNAUD Christophe ayant donné pouvoir).

N°5-2025-ANX Questions diverses

Rapporteur(e) : Mme DURIF Marlène

A- Chemins communaux et ruraux: madame La Maire va suivre une formation spécifique pour les élus le 14 octobre, de manière à préparer au mieux la mise à jour du classement des voiries de la commune. La première réunion de travail entre élus est prévue le lundi 27 octobre à 15 heures.

B- Conventions pluri annuelles pâturages: le mardi 28 octobre à 15 heures, madame La Maire réunira les élus spécialistes de la question pour travailler sur le cahier des charges de la nouvelle période de location qui débutera en 2026. L'objectif est de prendre en compte les souhaits des agriculteurs candidats, tout en respectant les lieux loués et la réglementation en cours.

F d

C- Cérémonie du 11 novembre: l'horaire est fixé à 11 heures. Un apéritif est prévu après la cérémonie.

D- Voeux de Madame La Maire: la date est déjà fixée (le vendredi 09 janvier 2026 à 18 heures 30). Ce sera l'occasion de mettre en lumière l'engagement de nos administrés les plus actifs.

E- Entretien ménager des bâtiments communaux : Solange HERMITTE termine son contrat en fin d'année. Une solution est trouvée à court terme, pour la période du 1^{er} janvier au 31 août 2026. Madame La Maire cherche une solution pour l'avenir, le profil recherché semble adapté pour une personne domiciliée sur la commune, de préférence sur le haut. Le salaire mensuel actuel est d'environ 300 € net, pour 7 heures hebdomadaires.

F- Accès aux bâtiments communaux : Lors du Congrès des Maires du 05, une explication sur le fonctionnement des serrures électroniques à badges a attiré l'attention de David ARNAUD, conseiller municipal. Il a été surpris du coût modique de ce procédé qui permet de piloter à distance l'accès dans les bâtiments via un simple smartphone. Madame La Maire indique que le premier adjoint (absent ce soir) craint les dysfonctionnements à répétition. Madame La Maire propose d'en reparler ultérieurement.

G- Travaux d'accès au bâtiment de la mairie : une place de stationnement supplémentaire côté mairie a été créée en coupant un bout de muret qui gênait. De plus, le goudronnage derrière la mairie est prévu si le temps le permet.

H- Agrandissement du parking salle des fêtes : La petite parcelle de terrain côté sud-ouest du parking de la salle multi-activités a été achetée; un métrage sera fait au printemps et un remblaiement sera nécessaire pour mettre à niveau le terrain et gagner ainsi quelques places de stationnement.

I- Elagage : A la suite de la chute d'arbres et branchages sur le chemin des Remouroux, l'entreprise ETA Julien Pommerais va effectuer l'élagage tout le long du chemin.

J- Travaux cimetière : M MASSE a commencé les travaux au cimetière.

K- Rénovation appartement de la Cure: le Diagnostic de Performance Energétique n'est pas bon. Des devis ont été demandés pour combattre l'humidité du lieu (drain autour du bâtiment, isolation et pose d'une dalle). Un seul devis nous est parvenu à ce jour. Des dossiers de subventions seront déposés

auprès du Département et de l'Etat. En complément, une mise aux normes de l'électricité sera peut-être nécessaire.

L- Rénovation des Santons de l'Eglise : les travaux de nettoyage sont en cours, le coût est de 550€.

M- Eglise communale : Le Père Steve Milongo propose une célébration pour la Saint-Nicolas (samedi 06 décembre à 10 heures 30). Dans cette éventualité, la commune proposera vraisemblablement une collation (chocolat, apéritif...)

N- Occupation du domaine public: un camion « pizza » propose de venir une fois par semaine sur l'emplacement déjà utilisé à Pont-Sarrazin par le passé; la location de l'emplacement pourrait être réévaluée (30 € par mois ?).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures.

**Signature du Procès-verbal par conseillers municipaux présents
à la réunion du 9 octobre à 19 heures 30**

DURIF Marlène, Maire	CARRET Bruno, 1 ^{er} Adjoint Pouvoir DURIF Marlène
ARNAUD Christophe, 2 ^{ème} Adjoint Pouvoir ARNAUD David	PONS Julien, 3 ^{ème} Adjoint
ODDOU Paule, Conseillère	CHAIX Christian, Conseiller
HERMITTE Célia, Conseillère	GAUTHIER Michel, Conseiller
MAÏSSA Pierre, Conseiller Absent excusé	ARNAUD David, Conseiller
COGORDAN André, Conseiller	